PLAN CLIMAT AIR - ENERGIE TERRITORIAL 2025-2030

Centre Morbihan Communauté



LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Un PCAET, qu'est-ce que c'est?

Un **Plan Climat-Air-Énergie Territorial**, PCAET, est une démarche de planification, à la fois **stratégique et opérationnel**.

Son objectif est de permettre à l'intercommunalité de coordonner la transition énergétique et climatique localement, en prenant en compte l'ensemble de la problématique Climat-Air-Énergie autour de plusieurs axes d'action : la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, le développement des énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique, la réduction des polluants atmosphériques. Il s'applique pour une durée de **6 ans**, avec une vision à 2050.

Il a vocation à mobiliser et impliquer tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) et se compose d'un diagnostic, d'une stratégie territoriale et d'un programme d'actions. Le PCAET est rendu obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20.000 habitants par la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015. Celle-ci a posé un cadre d'action sur les engagements internationaux et européens de la France en matière de climat. Elle a positionné les intercommunalités comme coordinatrices et animatrices de l'action à l'échelle territoriale.

POUR QUOI FAIRE?



SOMMAIRE

Démarche	Page 4
Concertation & implication citoyenne	Page 5
Enjeux	Page 6
Scénarios de transition	Page 10
Stratégie territoriale	Page 12
Plan d'actions	Page 13
Evaluation Environnementale Stratégique	Page 18
Suivi et évaluation	Page 20



NOTRE DEMARCHE

NOTRE TERRITOIRE

GRANDES ÉTAPES DU PROJET



Population

26 817 habitants (INSEE 2020)

63,7 hab/km²

+2% de croissance démographique entre 2014 et 2020



N24 qui relie Lorient à Rennes

4 aires de covoiturage

Villes desservies par le réseau de **bus** reliées aux polarités départementales



Les activités sont fortement liées au domaine agricole qui constitue l'assise existentielle de l'industrie agroalimentaire et le principal vecteur économique du Pays, occupant environ 1 emploi sur 3.

Avril-Mai 2022
Actualisation du
diagnostic
territorial

Juin2022-Février 2023 Définition de la stratégie

Mars 2023- Mai 2024 Co-construction du

Co-construction du programme d'actions

Juin 2024 -Février 2025

Arrêt du projet du PCAET, avis, consultation, et modifications du PCAET

Mars 2025
Approbation finale
du PCAET



CONCERTATION ET IMPLICATION COLLECTIVE

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un document adapté et appliqué au territoire dont la responsabilité est partagée entre les acteurs.

Différents ateliers ont donc été organisés sur le territoire pendant la phase de diagnostic comme pendant celle de l'élaboration de la stratégie et du plan d'action, pour construire le PCAET









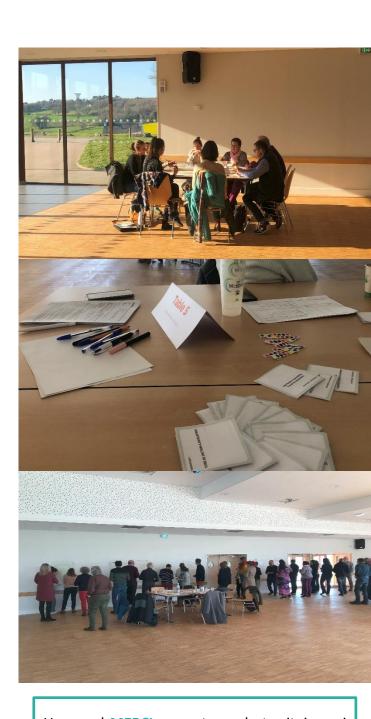


Le PCAET, dont les ateliers de construction ont impliqué les acteurs locaux pour la coconstruction, est ainsi issue de la concertation avec tous les acteurs du territoire:

Elus, services, entrepreneurs, agriculteurs, professionnels, associations, etc...

Cette concertation a réuni au total plus d'une centaine de participants, au cours des différents ateliers.





Un grand MERCI aux acteurs du territoire qui se sont mobilisés sur ces temps de travail collectifs et à votre implication pour la transition écologique du territoire

ENJEUX

Quel climat pour demain sur Centre Morbihan?



Entre 1950 et 2007, une hausse des températures minimales moyennes annuelles d'environ 1,1°C à la station météorologique de Ploërmel. La température moyenne pourrait augmenter localement jusqu'à +3°C en 2100.



Le risque d'inondation est le premier risque naturel auquel le territoire est exposé, tant en termes de populations concernées que de dommages potentiels.



Diminution des débits des cours d'eau de 20 à 25% par rapport à ceux du passé récent d'ici 2100.



En été, l'humidité moyenne du sol en fin de siècle pourrait correspondre aux situations sèches extrêmes d'aujourd'hui.

La vulnérabilité, qu'est-ce que c'est?

La **vulnérabilité** se mesure en tenant compte de l'exposition aux évolutions et **aléas** climatiques (évolution des températures, pluviométrie...) et de la **sensibilité** du territoire à ces aléas (infrastructures côtières, activités dépendantes du climat...)

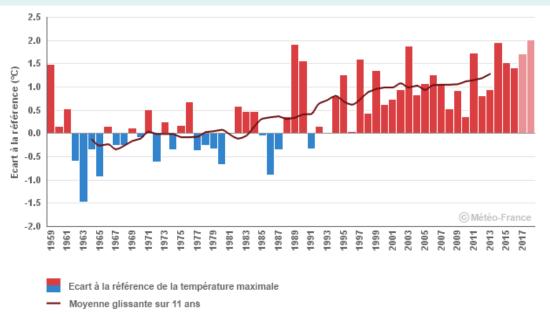
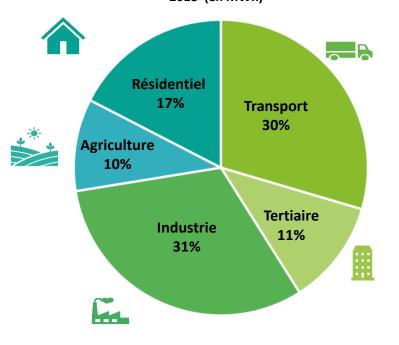


Figure 6 - Température maximale annuelle : écart à la référence 1960-1990 sur Lorient-Lanne Bihoué (source : météoFrance)



Répartition des consommations énergétiques par secteur en 2018 (en MWh)



source: Terristory - 2018

La consommation de CMC a été évaluée à **950 GWh** pour l'année 2018, soit 35 MWh par habitant Au niveau régional, la consommation est de 22 MWh/hab). Cette différence s'explique notamment par l'importance des activités agricoles et industrielles et par la faible densité de population de l'intercommunalité.

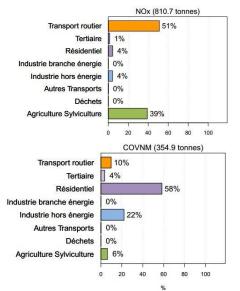
La dépense énergétique totale du territoire (soit l'ensemble de l'énergie consommée sur le territoire) est de 106 millions d'euros. La production d'énergie (renouvelable, biogaz et boisénergie) est elle de 16 millions d'euros. Ainsi, la facture énergétique du territoire, soit ce que l'énergie lui coûte, est ainsi de 90M€ au territoire, soit 9% de son PIB.

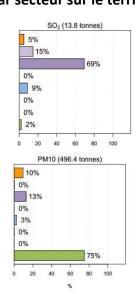
Source : Données AREC 2019, Facture énergétique (Outil FacETe)

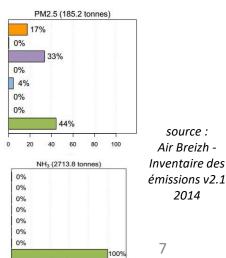
L'enjeu qualité de l'air

Les polluants atmosphériques proviennent des activités humaines (résidentiel, industrie, agriculture) et parfois de phénomènes naturels. Les conséquences de la pollution de l'air sont sanitaires (air intérieur et extérieur), économiques (impact sur les cultures), environnementales (écosystèmes sensibles) et patrimoniales (dégradation des bâtiments, image touristique). Le territoire de la collectivité est notamment marqué par les fortes émissions d'oxydes d'azote (19k/hab. contre 13,8kg/hab. à l'échelle nationale), de particules fines PM10 (13,7kg/hab. contre 4kg/hab. à l'échelle nationale) et d'ammoniac. Cela s'explique par le caractère agricole du territoire.

Répartition des émissions des principaux polluants atmosphériques par secteur sur le territoire

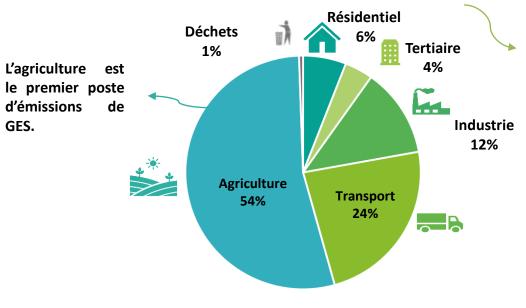






Nos activités émettent des gaz à effet de serre (GES)...

En 2018, **340 830 teqCO2** ont été émises sur le territoire de CMC, soit **11,7 teqCO2 par habitant**. Ce résultat est supérieur à la moyenne française, mais est caractéristique des territoires ruraux.



Ces gaz, dont le dioxyde de carbone (CO₂) est le plus connu, sont la principale cause du dérèglement climatique.

L'unité de mesure utilisée est la « tonne équivalent CO_2 » (t. éq. CO_2).

Répartition des émissions de GES par secteur

source: Terristory 2018

...mais nos sols stockent (une partie) du carbone!

A quoi correspond le stockage carbone?

La séquestration du carbone, correspond à la capacité des réservoirs naturels ou « puits de carbone » (forêts, haies, sols, prairies, cultures) à absorber le dioxyde de carbone (CO₂) présent dans l'air. En sens inverse, certains changements de nature des sols (transformation d'un hectare agricole en surface bétonnée par exemple) entraîne la libération de carbone dans l'atmosphère.

La séquestration de carbone est assurée principalement par les **forêts**, les **zones humides**, les **marais** et les surfaces agricoles. **Au total**, la séquestration annuelle de CO₂ sur le territoire représente **23% des émissions de gaz à effet de serre du territoire**.



Séquestration carbone

Entre 2009 et 2021, 14 ha/an en moyenne ont été convertis en surface artificialisée soit 340 ha au total (75% pour l'habitat). Ramenée au nombre d'habitants, l'artificialisation des sols est supérieure à la moyenne française.

Artificialisation des sols



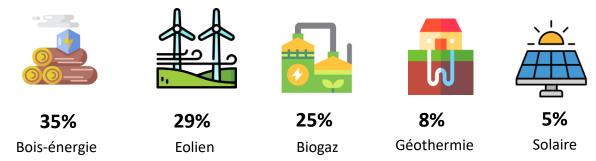


Un fort potentiel de production d'énergies renouvelables

Les énergies renouvelables sont produites à partir de sources que la nature renouvelle en permanence, comme le soleil, le vent ou la biomasse (bois notamment). Elles permettent de réduire les émissions de GES, et de produire de l'activité (donc de l'emploi) au local.

16% des consommations d'énergie du territoire sont assurées par des énergies renouvelables, ce qui représentait 150 GWh de production renouvelable en 2018. La majeure partie de cette production est réalisée par le bois-énergie et l'éolien. Le reste de la consommation énergétique repose très majoritairement sur des ressources fossiles, très polluantes.

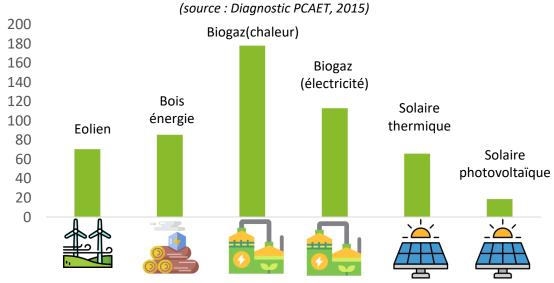
Répartition des sources de production d'énergie renouvelable produits sur le territoire en 2018



Mais nous pouvons aller plus loin!

En effet, CMC est encore dépendant des énergies fossiles à hauteur de 64%. Néanmoins, le territoire possède un potentiel intéressant de **production d'EnR thermiques**. Il s'agit ainsi pour le territoire de transférer de ces ressources fossiles vers des énergies renouvelables. Dans ce sens, de nombreux projets en cours d'installation devraient augmenter la part d'EnR du territoire, à hauteur de **164 GWh**. Le scénario retenu de CMC privilégie un **fort développement du biogaz, du solaire et de l'éolien**.

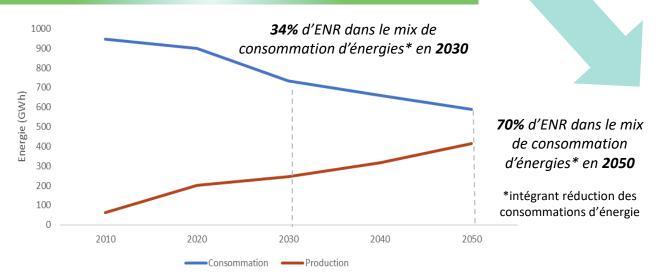
Potentiel de développement EnR sur le territoire, par source, en GWh





SCENARIO DE TRANSITION

Trajectoire d'autonomie énergétique



Quelle trajectoire de maîtrise d'énergie de CMC?

Centre Morbihan Communauté a défini une trajectoire de consommation énergétique volontariste se traduisant par de fortes diminutions de la consommation d'énergie de tous les secteurs, par rapport à 2018.



Résidentiel

2030: -17% 2050: -37%

2030: -23%

2050:-27%

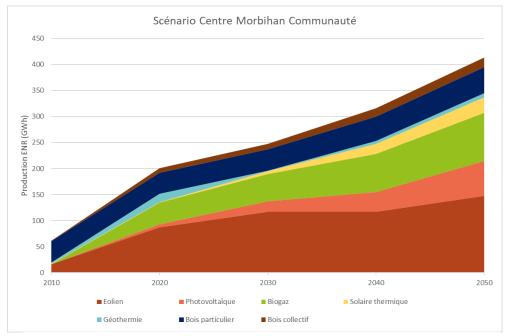
2030 : -38% 2050 : -47%

2030:-7% 2050: -19%

Transports

Agriculture

Production d'énergies renouvelables



Production de 245 GWh en 2030 et de 415 GWh en 2050

2030: -15%

2050: -40%

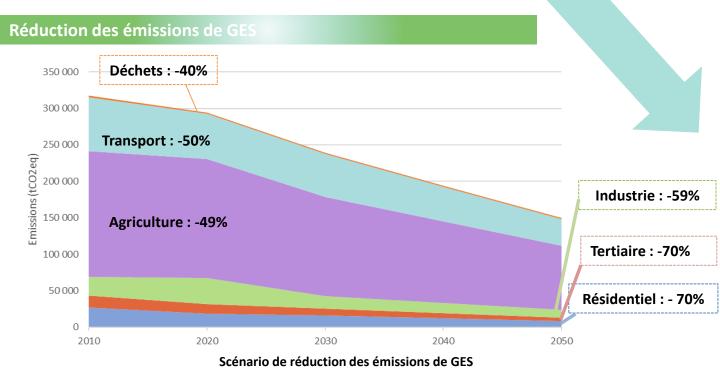
x 1.6 / + 95 GWh pour 2030

> x 2.7 / + 265 GWh pour 2050

> > 10

Scénario de production d'énergie renouvelable de CMC

SCENARIO DE TRANSITION



Réduction des émissions de polluants atmosphériques

Les politiques nationales visant à réduire les émissions atmosphériques et à améliorer la qualité de l'air sont définies par le PREPA (Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques). Ces objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques ont été inscrit dans le Code de l'Environnement. Une attention particulière doit être mise en œuvre pour le NOx, NH3 ainsi que le SO2 sur le territoire.

Objectifs de réduction des polluants atmosphériques dans le PREPA (par rapport à 2005)

•	•				٠,		
		Anné	es 2020 à	Années 2025 à 2029		A partir de 2020	
		2	2024			A partir de 2030	
Dioxyde de Soufre (SO ₂)		-55%		-66%		-77%	
Oxydes d'Azote (NOx)		-50%		-60%		-69%	
Composés Organiques Volatils autres que le méthane (COVNM)		-43%		-47%		-52%	
Ammoniac (NH ₃)		-4%		-8%		-13%	
Particules fines (PM _{2.5})			27%	-42%		-57%	
Particules fines (PM ₁₀)	A			sence d'objectif PREPA			
Conformité potentielle avec les objectifs du PREPA	années 2020 à 2024		années 2025 à 2029		A partir de 2030		
NH3	Y		Υ		M		
NOx	Y		M		N		
COVNM	Y		Υ		Y		
SO2	Y		Y		<u>M</u>		
PM2.5	Y		Y		Y		

- Forte probabilité d'atteinte des objectifs du PREPA dans les délais considérant le tendanciel et l'ambition du plan d'action
- Il est probable que les objectifs du PREPA soient atteints dans les délais, sous réserve d'une mise en application ambitieuse des actions actuelles et d'actions complémentaires
- Forte probabilité de non atteinte des objectifs du PREPA dans les délais considérant le tendanciel et l'ambition du plan d'action

STRATEGIE TERRITORIALE

La stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial de Centre Morbihan Communauté a été définie sur la base du diagnostic et de plusieurs temps de co-construction avec les acteurs locaux. Afin de répondre aux enjeux du territoire aujourd'hui et demain, celle-ci s'articule autour de **5 grandes orientations stratégiques**, déclinées en **16 objectifs**.

Assurer la gouvernance du Plan Climat

1. Piloter, mettre en œuvre, suivre et évaluer le PCAET

2 Rénover les bâtiments de manière exemplaire et produire notre énergie localement

- Accompagner la rénovation énergétique des logements privés
- 2. Développer collectivement le potentiel solaire du territoire
- 3. Diversifier le mix énergétique renouvelable du territoire
- 4. Développer l'efficacité et la sobriété du patrimoine public

3 Valoriser nos ressources localement

- Diminuer notre production de déchets sur le territoire
- Accompagner l'émergence de filières et des coopérations inter-entreprises autour de l'économie circulaire
- Favoriser les circuits courts alimentaires
- 4. Accompagner les professionnels agricoles dans leurs pratiques

4

Gérer et valoriser la biodiversité, l'eau et les paysages

- 1. Préserver et renforcer la protection des espaces naturels, paysage et biodiversité
- 2. Végétaliser et aménager durablement le territoire
- 3. Améliorer la qualité des eaux de surface et la régulation de l'eau
- 4. Assurer des économies d'eau et mieux partager la ressource

5 Sensibiliser et adopter des modes de vie plus sobres

- 1. Inciter aux transports décarbonés
- 2. Sensibiliser pour ancrer la sobriété dans les comportements
- 3. Promouvoir collectivités
- l'éco-exemplarité

des

1

ASSURER LA GOUVERNANCE DU PLAN CLIMAT

Une attention toute particulière est accordée à la gouvernance du PCAET.

territoire de Morbihan Le Centre Communauté souhaite assurer le pilotage de la politique climat-air-énergie de la manière la plus transversale possible, en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire autour des enjeux climat-airl'intermédiaire d'une énergie par communication et d'une sensibilisation renforcée autour de la transition écologique. Le but est ainsi d'impulser cette politique dans les projets communautaires et d'articuler le PCAET avec les documents existants et à venir.

Dans une démarche d'amélioration continue, le suivi des actions du PCAET sera assuré par une collecte des données de suivi et une mobilisation des agents, élus et partenaires autour des actions qu'ils pilotent.

- Piloter et articuler le PCAET avec les autres plans et programmes
- 2. Animer et communiquer autour du PCAET
- 3. Suivre et évaluer le PCAET



2

RÉNOVER LES BÂTIMENTS DE MANIÈRE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ÉNERGIE LOCALEMENT

La rénovation thermique des bâtiments et la production locale d'énergie sont des outils indispensables à la bonne maîtrise énergétique d'un territoire. CMC en a fait une priorité, et décline cet axe de son PCAET en 10 actions impliquant à la fois les acteurs de l'énergie, du bâtiment, mais également ses habitants, avec par exemple l'intégration de la participation citoyenne dans sa politique de développement des ENR.

Plusieurs objectifs majeurs sont visés par ces actions, dont la résilience énergétique du territoire, la diminution de la consommation énergétique, la lutte contre la précarité énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air et la baisse des émissions.

- Offrir un service d'accompagnement de la rénovation énergétique des logements privés
- Réaliser une étude préopérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- 3. Mettre en place un cadastre solaire sur le territoire
- 4. Intégrer la participation citoyenne dans le développement des énergies renouvelables
- 5. Développer des projets solaires
- 6. Planifier le développement des énergies renouvelables
- 7. Mettre en place une filière boisénergie locale
- 8. Favoriser l'émergence de projets de méthanisation
- 9. Connaître et gérer les consommations d'énergies
- 10. Rénover les bâtiments publics de manière exemplaire



3

VALORISER NOS RESSOURCES LOCALEMENT

La surproduction entraîne aujourd'hui des pressions environnementales sans précédent. La bonne gestion des flux de matière paraît ainsi primordiale pour engager la transition écologique. Centre Morbihan Communauté a conscience de ces enjeux et met l'accent sur la relocalisation de son économie, en favorisant la circularité de celle-ci, à travers la prévention des déchets, la réparation de biens ainsi que des actions de sensibilisation.

activités Les agricoles étant prédominantes sur le territoire, CMC souhaite également accompagner le plus vers des pratiques secteur vertueuses vis-à-vis de l'environnement et plus résiliente face aux impacts potentiels du changement climatique.

- 1. Communiquer et sensibiliser les usagers à la réduction des déchets
- 2. Prévenir et valoriser nos biodéchets alimentaires et végétaux
- 3. Favoriser la réparation et permettre l'accès aux biens de seconde main
- 4. Développer l'éco-exemplarité du service public
- 5. Accompagner les entreprises et manifestation dans la prévention de leurs déchets
- 6. Accompagner le personnel de la restauration collective dans le cadre de la Loi Egalim
- 7. Développer les circuits courts
- 8. Sensibiliser à une alimentation durable et locale
- 9. Soutenir le secteur agricole face aux effets du changement climatique
- 10. Aider à l'installation/transmission des exploitations agricoles



4

GÉRER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ, L'EAU ET LES PAYSAGES

CMC a à cœur de préserver la richesse de ses ressources naturelles. Cela passe par un maintien et une gestion appropriée de la biodiversité locale. Des opérations de renaturation sont prévues, qui permettront aussi bien de favoriser la biodiversité que d'améliorer le cadre de vie sur le territoire avec par exemple la réduction des îlots de chaleur en zone urbaine.

souhaite CMC ainsi prendre compte les enjeux climat-air-énergie et santé dans l'aménagement du territoire. Enfin, la préservation des sols et de l'eau est partie intégrante de 4 actions cet axe. sont spécifiquement sur la gestion de l'eau en quantité et en qualité.

- Développer l'éco-pâturage sur le territoire
- 2. Renforcer et valoriser le maillage bocager
- Intégrer des enjeux Climat Air Energie dans le PLUi et les opérations d'aménagement
- 4. Entretenir durablement les espaces verts
- Mener des opérations de renaturation en zones urbaines et naturelles sur le patrimoine public
- 6. Préserver et restaurer les zones humides et les cours d'eau
- 7. Mettre en œuvre le Zonage des Eaux pluviales Intercommunal
- 8. Promouvoir l'optimisation de la ressource en eau
- 9. Développer la réutilisation des eaux usées traitées



5

SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES

En tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités. Morbihan Centre possibilité de Communauté a la propre politique en conduire sa matière de mobilité, en coordination avec la Région Bretagne. A travers son PCAET. l'EPCI souhaite inciter aux décarbonés transports en développant la pratique du vélo, le covoiturage, les transports communs. La voiture étant parfois indispensable sur le territoire, CMC s'engage à développer les carburants alternatifs. Ces perspectives seront soutenues par une sensibilisation nécessaire à l'accompagnement vers de nouveaux modes de vie.

Afin de mettre en cohérence ses objectifs avec ses activités, CMC planifie de promouvoir l'écoexemplarité des collectivités.



12 ACTIONS

- Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable
- 2. Développer un dispositif de covoiturage pour tous et pour tous les motifs
- Investir dans un service public de transport collectif
- 4. Améliorer les déplacements domicilestravail
- 5. Sensibiliser et accompagner à l'écomobilité scolaire
- 6. Promouvoir l'offre de mobilité sur le territoire
- 7. Inciter aux transports décarbonés et développer le potentiel des carburants alternatifs
- 8. Sensibiliser les habitants aux transitions écologiques et énergétiques
- Sensibiliser et accompagner les entreprises aux transitions écologiques et énergétiques
- Renforcer les actions d'éducation à l'environnement auprès des scolaires
- 11. Verdir la commande publique en systématisant clauses/critères environnementaux
- 12. Formation des élus et agents aux enjeux climat-air-énergie

17

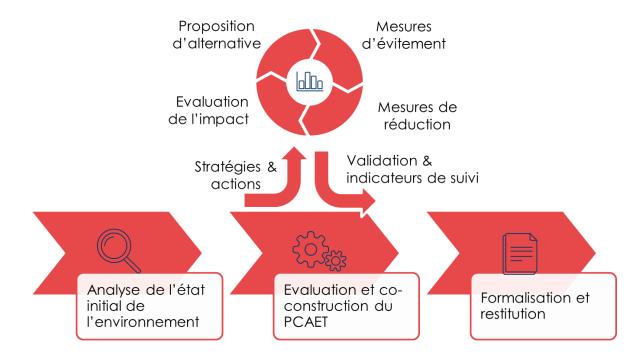
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE (EES)

La démarche d'EES est un outil d'aide à la décision et à l'intégration environnementale.

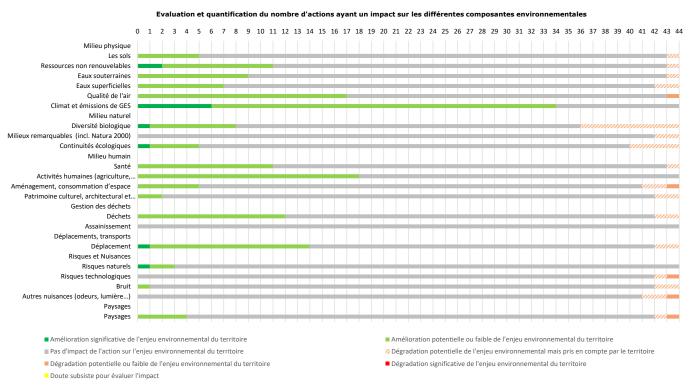
Ce processus progressif et itératif d'intégration des enjeux environnementaux doit permettre d'aboutir à un plan le moins dommageable pour l'environnement, renforçant ainsi sa sécurité juridique et son acceptabilité sociale. L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) se réalise en parallèle de l'ensemble du processus d'élaboration du PCAET, ainsi que la consultation du public, notamment à partir du moment où des propositions d'actions émergent.

La réalisation de l'EES comprend trois phases principales :

- L'état initial de l'environnement établi en lien avec le diagnostic du territoire qui permet d'identifier les enjeux environnementaux et de les hiérarchiser.
- L'évaluation itérative de la stratégie et du programme d'action qui permet de s'inscrire dans une logique d'amélioration ou d'évitement.
- La production du rapport de synthèse de l'évaluation environnementale stratégique qui accompagne l'ensemble du dossier en vue notamment d'informer le public sur les incidences du PCAET et la démarche d'élaboration



L'évaluation du PCAET sous le prisme de l'EES étant itérative, chaque fiche-action proposée à l'issue de la rédaction du plan d'actions fût analysée du point de vue environnemental. Lorsque nécessaire, des propositions d'amélioration ont été rédigées.



Evaluation et quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les différents enjeux du territoire

Il apparaît que les thématiques de qualité de l'air et du climat, entre atténuation des GES (déplacement/mobilité, développement des EnR, agriculture) et amélioration de la qualité de l'air sont bien prises en compte, conformément aux objectifs du PCAET et aux leviers d'action du territoire mis en lumière à l'issue du diagnostic.

En parallèle, de nombreux co-bénéfices sur les autres thématiques apparaissent : activités humaines, santé, déplacements par exemple.

numaines, sante, deplacements par exemple.				
CONFORMITE ET COHERENCE AVEC LES SCHEMAS ET LES PLANS				
Cohérence avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)	Cohérence mais objectifs inferieurs			
Compatibilité avec Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA)	Cohérence (pour les horizons proches – hors NOx)			
Compatibilité le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalite des Territoires (SRADDET) Bretagne	Cohérence mais objectifs inferieurs			
Cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)	En cours de révision (2024)			

En conclusion, le PCAET aura donc un certain nombre d'impacts positifs sur enjeux environnementaux mais aussi sociaux et économiques du territoire. **Aucune** dégradation significative n'est identifiée. Cependant certains points de vigilances sont à maintenir notamment sur la biodiversité, la consommation d'espaces et l'artificialisation ou encore certaines nuisances de manière plus temporaire.

19

SUIVIET EVALUATION

Deux comités vont assurer la gouvernance et le suivi du PCAET :

- Un comité technique (services de CMC) réuni 4 fois par an
- Un comité de pilotage (commission, transitions énergétique et écologique), en lien avec les différentes instances de l'EPCI réuni 4 fois par an

Un bilan annuel sera réalisé en Bureau ou Conseil Communautaire.

Les communes seront mobilisées pour assurer une déclinaison du PCAET au niveau communal.

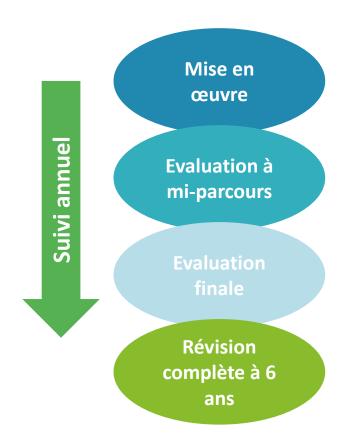
Une instance de gouvernance élargie sera également mise en place avec les acteurs et habitants du territoire (à définir) qui se réunira une fois par an pour faire un bilan des actions réalisées, et travailler avec les participants sur les suites à donner.

Les indicateurs d'impacts sont compilés et seront mis à jour annuellement afin de suivre la réalisation des actions et d'ajuster le niveau d'ambition.

Un tableau de suivi du PCAET a été mis en place afin de suivre au plus près l'avancée de chaque action afin de rendre des bilans annuels et d'afficher les résultats.

L'analyse qualitative vérifiera dans quelle mesure les objectifs du PCAET ont été atteints et si les moyens mis en œuvre (humains, techniques, financiers, administratifs) étaient suffisants et adaptés pour atteindre les objectifs.

Cela conduira Centre Morbihan Communauté à dégager les clés de réussite (à reproduire), les difficultés (à anticiper ou contourner) et les erreurs (à ne pas reproduire). Surtout, cela permettra de renforcer connaissance des parties prenantes sur des sujets parfois complexes, d'apprécier qualité la concertation, de la mobilisation et de la communication.





Suivi dans le temps d'un PCAET



Pour en savoir plus, écrivez-nous à **CONTACT@CMC.BZH**

Ce résumé non technique a été réalisé grâce à l'accompagnement du groupement mandaté sur l'élaboration du PCAET de Centre Morbihan Communauté.

Il s'agit des 3 bureaux d'études suivants :





